

**Résolution du Parti socialiste suisse
décidée au congrès d'Aarau le 26 octobre 2008**

Résolution sur le Sahara Occidental

33 ans viennent pratiquement de s'achever sans que le conflit du Sahara Occidental n'ait pas trouvé de solution en dépit des multiples efforts des Nations Unies en vue d'assurer au peuple sahraoui l'exercice de son droit naturel et inaliénable à l'autodétermination comme le stipulent une multitude de textes et différentes résolutions des Nations Unies, dont la 1754, la 1783 et la 1813, adoptées respectivement le 30 avril 2007, le 30 octobre 2007 et le 30 avril 2008.

A cet effet, le Parti Socialiste Suisse, réuni en Congrès ordinaire, le 25 et 26 octobre 2008 à Aarau, en Suisse, formule le vœu que la désignation du nouveau médiateur de l'ONU pour le Sahara Occidental aidera à la reprise des négociations entre le Front Polisario et le Maroc en vue d'une solution définitive du conflit se basant sur les recommandations onusiennes pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination libre et démocratique.

Le Parti Socialiste Suisse, tout en souhaitant que les prochaines négociations entre les deux parties au conflit ouvrent de perspectives nouvelles et consacrent une sérieuse avancée en direction de la paix au Sahara Occidental, demande que soient garanties les libertés d'opinion et d'expression, d'associations et de manifestations pour les habitants du Sahara Occidental.